



Paris, le 19 août 2019

Notre-Dame de Paris : le préfet autorise la reprise des travaux du chantier

L'inspection du travail a confirmé que les dispositions prises, visant à assurer une protection et une sécurité optimales aux personnels intervenant sur le chantier, répondaient à ses prescriptions.

En conséquence, constatant l'installation et le bon fonctionnement des dispositifs à l'occasion de sa venue sur le chantier de Notre-Dame de Paris ce matin, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a autorisé la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à reprendre le fonctionnement du chantier.

« À l'occasion de ma visite sur le chantier, j'ai pu me rendre compte que les différentes recommandations de l'inspection du travail ont bien été appliquées. J'ai donc autorisé la reprise du chantier de la cathédrale Notre-Dame. Les nouveaux moyens de décontamination installés permettent la montée en charge du chantier tout en assurant la santé des travailleurs » précise Michel Cadot.

Le dispositif de protection en place

La montée en charge du chantier peut ainsi se poursuivre en toute sécurité. Dimensionné pour accueillir jusqu'à 40 intervenants journaliers, le dispositif en place ce jour est donc opérationnel et répond intégralement aux prescriptions émises par l'inspection du travail :


- passage de toute personne pénétrant sur le chantier par une unité de décontamination entre la base de vie et le chantier permettant un cloisonnement entre les zones propre et sale ;
- mise en place d'un « Sas-Man », pour assurer le respect des règles de décontamination et tenir à jour un registre d'incidents ;
- prise en charge par une entreprise spécialisée des vêtements contaminés afin d'en assurer quotidiennement le nettoyage ;
- présence de toilettes dans la zone de chantier ;
- affichage des consignes de sécurité à respecter par les personnes présentes sur le chantier ;
- formation au risque plomb réalisée pour toutes les personnes présentes sur chantier (attestations délivrées).

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)